



**ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS
D'AFRIQUE-EURASIE
(AEWA)**

Modèle type de présentation des rapports nationaux

**ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU
MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (La Haye, 1995)**

Mise en œuvre pendant la période 2005 et 2008

Partie contractante: Togo

Autorité administrative désignée de l'AEWA:

Nom complet de l'institution: Direction de la Faune et de la Chasse

Nom et titre du chef de l'institution: TENGUE Kokou Trévé, Directeur de la Faune et de la Chasse

Adresse postale: BP : 355 Lomé Togo

Téléphone:

Fax: 00 228 221 40 29

E-mail: Dirafaune@yahoo.fr

Nom et titre (si différents) de la personne désignée à contacter pour les questions relatives à l'AEWA: OKOUMASSOU Kotchikpa, Chef Division Aménagement et Protection Faunique

Adresse postale (si différente) de la personne désignée à contacter:

Téléphone: 00 228 221 40 29

Fax: 00 228 221 40 29

E-mail: okoumdfc@yahoo.fr

Table des matières

1. Aperçu général de la mise en œuvre du Plan d'action.....	5
2. Conservation des espèces.....	6
Mesures juridiques	6
Plans d'action par espèce	6
Mesures d'urgence	6
Rétablissement.....	7
Introductions	7
3. Conservation des habitats.....	8
Inventaires des habitats.....	8
Conservation des espaces.....	8
Réhabilitation et restauration	8
4. Gestion des activités humaines.....	9
Chasse	9
Ecotourisme	9
Autres activités humaines	9
5. Recherche et surveillance continue	10
Etat des programmes de recherche et de surveillance continue relatifs aux espèces	10
6. Education et information.....	11
Programmes de formation et de développement	11
Sensibilisation du public	11
7. Commentaires finaux.....	12
8. Etat d'avancement de la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la Réunion des Parties.....	13
9. Section facultative: Actions en projet et à venir.....	14
Liste des abréviations et acronymes utilisés dans le rapport.....	15
Références.....	16
Annexes.....	17
Annexe 1: Etat des plans d'action par espèce.....	17
Annexe 2: Liste des sites d'importance internationale	17
Annexe 3: Etat des plans de gestion pour les sites d'importance internationale	17
Annexe 4: Liste des programmes et projets de recherche et de surveillance continue	17
Annexe 5: Liste des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs.....	17
Annexe 6: Liste des adresses World Wide Web pertinentes des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs	17
Annexe 7: Liste des projets pertinents de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des habitats lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années.....	17

1. Aperçu général de la mise en œuvre du Plan d'action

1.1 Synthèse des progrès réalisés à ce jour

Elle inclut :

- Organisation des réunions d'échange avec les acteurs sur la problématique de conservation des habitats et des espèces dont les populations sont menacées ;
- Protection des zones humides comme habitats aux oiseaux d'eau,
- Inscription de deux sites sur la liste des sites Ramsar pour la conservation de la diversité biologique ;
- Etablissement d'un réseau national d'aires protégées à la faveur de la migration des oiseaux d'eau ;
- Adoption d'un cadre juridique portant règlementation de la procédure, de la méthodologie et du contenu des études d'impacts sur l'environnement ;
- Renforcement du système de préservation et de protection des sites de conservation des oiseaux migrateurs ;
- Formation du personnel technique, de volontaires pour le suivi à long terme du processus du statut des oiseaux d'eau ;
- Plan d'action par espèce est voie de planification au Togo et est intégré dans le plan de travail du département;
- Participation à la lutte contre la grippe aviaire

1.2 Grandes lignes des actions prévues en vue de la mise en œuvre au niveau national au cours des trois années à venir

- Amélioration de la communication pour la conservation d'espèces d'oiseaux d'eaux, les voies de migration, leur rôle dans la lutte contre la pauvreté, les menaces et la nécessité de leur conservation,
- Poursuite du processus de réhabilitation des aires protégées visant à restaurer les habitats et les sites pour contribuer au maintenir du statut des espèces d'oiseaux d'eau et de leur populations ;
- Interdiction de l'utilisation des projectiles à plomb dans la chasse aux oiseaux d'eau ;
- Observation d'une attention particulière aux espèces menacées ;
- Renforcement du mécanisme de coopération pour le suivi des oiseaux d'eau ;
- Développement et mise en œuvre des mesures pour réduire et si possible éliminer les prélèvements illégaux des oiseaux d'eau avec du poison ;

1.3 Grandes lignes des priorités en matière de coopération internationale au cours des trois années à venir

- lancement du processus d'intégration des aires protégées Oti-kéran et Oti-Mandouri dans le Complexe Parc Régional W ECOPAS ;
- Renforcement du mécanisme de financement des actions de conservation des oiseaux d'eau
-

2. Conservation des espèces

Mesures juridiques

2.1 Une politique/stratégie nationale ou législation visant à assurer la protection et la conservation des espèces couvertes par l'Accord (Tableau 1: colonne A; colonne B) ainsi que des zones importantes qui les abritent a-t-elle été élaborée?

Oui

a. Quelles sont les principales caractéristiques de la politique/législation?

Un projet d'arrêté portant liste des espèces intégralement et partiellement protégées des conventions de la CMS, de l'AEWA et de la CITES sur la base du nouveau code des ressources forestières de 2008 est en cours d'élaboration

b. Quelles sont les organisations responsables de la mise en œuvre?

Ministère de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources Forestières/ Direction de la Faune et de la Chasse

c. Quels sont les rapports entre cette politique/législation et les autres initiatives nationales pertinentes (par ex. les plans d'action nationaux pour la biodiversité)?

Internalisation de la conservation et du suivi des oiseaux d'eau dans la planification environnementale et plan de travail annuel de la Direction de la Faune et de la Chasse

2.2 Quelles sont les mesures ou pratiques juridiques élaborées par votre pays pour interdire ou réglementer ce qui suit (voir également section 4 sur la chasse):

a. Prélèvement et commerce des oiseaux inscrits aux colonnes A et B du Tableau 1 (oiseaux dont l'utilisation et le commerce contreviennent aux dispositions des paragraphes 2.1.1 (a) et 2.1.2 du Plan d'action)?

Elaboration du projet de décret portant aménagement et exploitation de la faune sauvage

b. Modes de prélèvement?

Ce projet de décret définit les modalités de prélèvement à savoir la chasse et la capture sur la base de permis régulièrement établis

d. Etablissement des limites de prélèvement et surveillance du respect de ces limites?

Prise en compte dans le cadre de l'élaboration des nouveaux textes d'application de la loi portant code des ressources forestières conformément aux différentes catégories de permis, de limites de prélèvement

e. Chasse, sur la base d'une utilisation durable, des espèces appartenant aux catégories 2 et 3 de la colonne A (et signalées par un astérisque)?

Projet de texte en cours d'élaboration

- e. Dérogations aux dispositions des paragraphes 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3?

Plans d'action par espèce

- 2.3 Parmi les espèces couvertes par l'Accord (espèces inscrites à la colonne A du Tableau 1) qui habitent ou fréquentent temporairement votre pays, quelles sont celles qui bénéficient de plans d'action formels internationaux (catégorie 1, espèces signalées par un astérisque) ou nationaux (colonne A) par espèce:

Il n'existe pas de plan d'action par espèce

- a. Proposés?
- b. En cours de préparation?
- c. En cours de mise en œuvre?

Veillez annexer la liste des espèces en indiquant l'état des plans d'action par espèce concernée. (Pour les plans d'action internationaux, veuillez indiquer les autres pays qui participent à l'élaboration/application des plans.)

Mesures d'urgence

- 2.4 Décrivez toute action coopérative bilatérale ou multilatérale entreprise par votre pays en vue d'élaborer et d'appliquer des mesures d'urgence pour assurer la conservation des espèces lorsque des conditions défavorables ou dangereuses se manifestent dans la zone de l'Accord.

Aucune action coopérative significative n'existe en dehors de quelques concertations avec les services techniques des pays voisins.

Rétablissement

- 2.5 Une politique relative aux rétablissements a-t-elle été élaborée dans votre pays? Dans l'affirmative, veuillez décrire à grands traits les principales caractéristiques de cette politique et donner des précisions sur tout programme de rétablissement éventuellement élaboré pour les espèces couvertes par l'Accord.

Aucune politique de rétablissement n'est élaborée à cet effet.

Introductions

- 2.6 Votre pays a-t-il élaboré et appliqué des mesures juridiques pour interdire l'introduction d'espèces non indigènes? Veuillez fournir des précisions, et en particulier décrire les mesures prises pour contrôler la libération ou l'introduction d'espèces non indigènes (veuillez indiquer les espèces concernées et leur état).

Le projet de texte d'application interdit l'introduction d'espèces non indigènes sauf sur autorisation spéciale du Ministre en charge des ressources forestières

3. Conservation des habitats

Inventaires des habitats

- 3.1 Votre pays a-t-il élaboré et publié des inventaires des habitats importants pour les espèces couvertes par l'Accord? Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions, y compris les dispositions éventuelles pour la tenue ou la mise à jour de ces inventaires.

Le Togo a identifié 22 sites de décompte des oiseaux d'eaux importants depuis 1999. En 2008 une proposition de projet a été soumise au programme Wing Over Wetlands (WOW) en vue de la constitution des ZICO.

- 3.2 Votre pays a-t-il procédé à un examen stratégique des sites en vue de mettre en place un réseau national de sites ou espaces importants pour les espèces couvertes par l'Accord? Veuillez annexer la liste des sites d'importance internationale qui ont été identifiés.

Conservation des espaces

- 3.3 Décrivez les cadres juridiques et autres mesures à travers lesquels les sites (y compris les sites transfrontières), notamment ceux d'importance internationale, bénéficient d'une protection concrète. (Veuillez annexer la liste des sites protégés d'importance internationale.).

L'Article 87 de la nouvelle loi-cadre sur l'environnement soumet les écosystèmes fragiles entre autre les zones humides à des mesures particulières de protection renforcée. Leur exploitation est soumise à une évaluation environnementale.

- 3.4 Votre pays a-t-il mis au point un processus d'élaboration de plans de gestion pour les sites protégés? Dans l'affirmative, veuillez décrire à grands traits les types de plans de gestion et les organisations responsables de leur élaboration et de leur application.

Le processus d'élaboration est partiel et est basé aussi bien sur les études à mener au niveau des sites protégés que sur la sensibilisation.

- 3.5 Combien de sites protégés bénéficient de plans de gestion formels (veuillez annexer la liste des sites en indiquant l'état de leurs plans de gestion)?
- Proposés?
 - En cours de préparation?
 - En cours de mise en œuvre?

Pour les sites d'importance internationale deux plans de gestion ont été élaboré à savoir pour les sites de Togodo et de la Kéran toutefois ces plans de gestions ne sont appliqués que partiellement

- 3.6 Quelles sont les mesures mises en place par votre pays pour assurer l'utilisation rationnelle des habitats de zone humide et pour éviter la dégradation de ces habitats, par ex. la lutte contre la pollution et la gestion des ressources en eau? Veuillez donner

des exemples d'initiatives fondées sur les meilleures pratiques, en particulier celles qui font intervenir une coopération transsectorielle ou la participation du public.

Sensibilisation, restauration des zones de mangrove à travers le reboisement, installation de centre pilote

Réhabilitation et restauration

3.7 Votre pays met-il en œuvre une politique relative à l'identification, la réhabilitation et la restauration des zones humides importantes pour les espèces couvertes par l'Accord?

Différentes études ont été menées en vue de l'identification et de l'inscription des zones humides importante pour les espèces couvertes par accord cependant les actions menées sur ces sites se limitent à la restauration des sites à travers le reboisement

Veillez donner des exemples de projets et initiatives de réhabilitation et de restauration qui ont été entrepris.

Un vaste programme de réhabilitation des aires protégées intégrant les sites de décompte est entrepris par le ministère en charge des ressources forestières depuis 1999.

4. Gestion des activités humaines

Chasse

4.1 Décrivez à grands traits les principales caractéristiques de la législation ou des mesures juridiques dans votre pays qui visent à contrôler la chasse des espèces couvertes par l'Accord (par ex. l'utilisation de la grenaille de plomb et d'appâts empoisonnés) et à éliminer les prélèvements illégaux.

Pas de texte particulier sur l'utilisation de la grenaille de plomb, toutefois les textes interdisent de manière générale toute utilisation d'appâts empoisonnés.

4.2 Votre pays surveille-t-il les niveaux de chasse? Dans l'affirmative, comment ces informations sont-elles rassemblées et communiquées?

La surveillance du niveau de chasse s'effectue à travers l'octroi des permis de chasse

4.3 Décrivez les actions entreprises par les clubs et organisations de chasse pour gérer les activités de chasse, par exemple les actions en coopération, la délivrance des permis et l'institution d'un examen d'aptitude pour les membres.

La chasse faisant partie des activités secondaires au Togo, il n'existe jusqu'à ce jour aucune organisation ou club de chasse

Ecotourisme

4.4 Quel est l'état des programmes ou initiatives d'écotourisme dans votre pays? Veuillez fournir des exemples de projets en indiquant les résultats importants.

Les programmes d'écotourisme sont au stade de réflexion.

4.5 Quels sont les avantages sociaux et économiques découlant pour les communautés locales de la conservation des sites d'oiseaux d'eau importants?

Aucun avantage socio-économique n'est significatif pour l'heure pour les communautés locales, situation qu'ont espère changer avec le développement de l'écotourisme.

Autres activités humaines

4.6 Votre pays procède-t-il à des évaluations de l'impact sur l'environnement (EIE) des activités susceptibles d'affecter les sites ou zones protégés qui sont importants pour les espèces couvertes par l'Accord? **Oui** Dans l'affirmative, décrivez brièvement les principales caractéristiques de votre politique et vos procédures en matière d'EIE.

Le décret N° 99-189/P-RM du 05 Juillet 1999 portant institution de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement régit toutes activités susceptibles d'affecter les sites protégés

4.7 Veuillez décrire les principales caractéristiques de votre politique d'aménagement et fournir des exemples de sa mise en œuvre concrète (par ex. activités visant à réduire à un niveau minimal la perturbation des populations des espèces ou à limiter l'impact des populations d'espèces sur les cultures ou les lieux de pêche). Veuillez résumer tout conflit éventuel en matière d'utilisation du sol, en mettant l'accent tout spécialement sur les solutions efficaces apportées aux problèmes rencontrés dans le cadre de la promotion d'une utilisation rationnelle des oiseaux d'eau et de leurs habitats.

Surveillance continue des sites par les agents de terrains à travers l'organisation de patrouilles ; comptage régulier des populations d'oiseaux au niveau des différents sites. Ces quelques activités ont permis de constater : le développement des activités de maraichages, les feux de brousse, le défrichage

...

5. Recherche et surveillance continue

Etat des programmes de recherche et de surveillance continue relatifs aux espèces

5.1 Comment les priorités en matière de recherche sont-elles identifiées dans votre pays? Veuillez décrire brièvement les programmes de recherche de votre pays, y compris toute action coopérative bilatérale ou multilatérale, pour les habitats de zone humide et pour les espèces couvertes par l'Accord (y compris les études sur les populations, l'écologie et la physiologie des migrations des espèces). Veuillez annexer la liste des activités de recherche lancées, en cours ou achevées au cours des trois dernières années.

Le ministère en charge des ressources forestières collabore avec les institutions de recherche telles l'université de Lomé entre autre dans le domaine des écosystèmes de zones humides.

5.2 Quelles sont les activités de surveillance continue entreprises par votre pays, y compris toute action coopérative bilatérale ou multilatérale, portant sur les zones humides et les espèces couvertes par l'Accord (par ex. programmes nationaux de surveillance continue, recensement international des oiseaux d'eau)? Veuillez annexer la liste des activités ou programmes de surveillance continue lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années.

Participation au dénombrement des oiseaux d'eau en Afrique dans le cadre du programme de Wetlands International

6. Education et information

Programmes de formation et de développement

- 6.1 Décrivez l'état des programmes de formation et de développement en soutien à la conservation des oiseaux d'eau et à l'application du Plan d'action de l'AEWA.

Une série de formation a été organisée sur la gestion des zones humides et le dénombrement des oiseaux d'eau. Des activités récurrentes ont pris en compte la mise en application du plan d'action de l'AEWA entre autre l'interdiction de prélever les oiseaux et les œufs, de perturber les sites des habitats, de capturer les espèces.....

- 6.2 Quelles actions coopératives bilatérales ou multilatérales votre pays a-t-il entreprises afin d'élaborer des programmes de formation et d'échanger des exemples de bonnes pratiques?

En 1999, le Togo a organisé un cours de formation régionale sur les zones humides et de suivi des oiseaux avec l'appui de Wetlands international. Aussi a il participé aux différents ateliers régionaux relatifs à cette thématique dans les pays voisins

Sensibilisation du public

- 6.3 Décrivez les activités visant à sensibiliser le public aux objectifs du Plan d'action de l'AEWA. Veuillez décrire à grands traits toute réussite particulière pour ce qui est de susciter l'intérêt du public pour la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides et d'assurer un soutien à cette conservation (par ex. campagnes, notes d'information ou autres initiatives)?

Le ministère a organisé une série de campagne de sensibilisation par rapport à la conservation des ressources naturelles particulièrement celles relatives aux aires de conservation de la faune aquatique

7. Commentaires finaux

7.1 Commentaires généraux sur l'application du Plan d'action de l'AEWA

Le plan d'action comprend un certain nombre d'activités entre autre l'éducation et la formation, des mesures législatives, la recherche, la surveillance.... Toutes les composantes du plan d'action sont incorporés dans la planification environnementale et sont mises en œuvre dans le processus globale de conservation. Actuellement l'adoption du code des ressources forestières constitue le nouveau cadre de référence de gestion des ressources de la faune et de la flore du pays. Partant de ce code, les différents textes d'application sont en cours d'élaboration

7.2 Observations concernant les fonctions et les services des divers organes de l'AEWA

- a. Le Secrétariat de l'Accord
- b. Organisations internationales
- c. Partenaires ONG de l'AEWA

Pas d'observation particulière

7.3 Comment le Plan d'action pourrait-il être ultérieurement développé pour servir d'aide pratique à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs au niveau national et international?

8. Etat d'avancement de la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la Réunion des Parties

Veillez résumer les progrès réalisés dans l'application des décisions adoptées par les précédentes Réunions des Parties.

9. Section facultative – Actions en projet et à venir

Les Parties contractantes sont invitées à indiquer brièvement ci-dessous toute autre information concernant les objectifs de l'Accord, par exemple les actions prévues ou d'autres exemples instructifs.

1. Conservation des espèces
2. Conservation des habitats
3. Gestion des activités humaines
4. Recherche et surveillance continue
5. Education et information

Liste des abréviations et acronymes utilisés dans le rapport

Références

1. La stratégie de conservation de la diversité biologique au Togo
2. La monographie sur la conservation de la diversité biologique au Togo
3. Dénombrement des oiseaux d'eau au Togo, Direction de la Faune et de la Chasse
4. Etude pour la conservation et la gestion durable des mangroves au Togo p31.
5. Contribution à l'étude de la Faune. Projet : Identification et désignation des zones humides d'importance internationale (Ramsar) du réseau hydrographique du littoral.
6. Les pratiques de pêches au Togo. Perspectives de gestion durable des ressources marines et côtières.
7. La végétation des zones inondées du Sud du Togo et son état actuel sous l'emprise humaine. Biogeographica 70 (4) : 161 – 182.

- 8 Etude du milieu physique et cartographie des zones, rapport final. Projet : Identification et désignation des zones humides d'importance internationale (Ramsar) du réseau hydrographique du littoral.

Annexes

Annexe 1: Etat des plans d'action par espèce

Annexe 2: Liste des sites d'importance internationale

Annexe 3: Etat des plans de gestion pour les sites d'importance internationale

Annexe 4: Liste des programmes et projets de recherche et de surveillance continue

Annexe 5: Liste des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs

Annexe 6: Liste des adresses World Wide Web pertinentes des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs

Annexe 7: Liste des projets pertinents de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des habitats lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années